



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 15 février 2022 à 17 h en visioconférence.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : Nathalie Thauvette  
Marcelina Jugureau

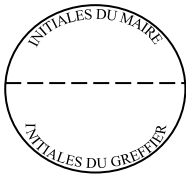
MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Claude-Marc Raymond  
Réal Langlais  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Est également présent : M<sup>e</sup> Antoine Banville, greffier

#### ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et affaires juridiques
  - 3.1 Attribution de contrat – Services professionnels de gestionnaire de projet – Futur centre sportif Sainte-Catherine et Delson
  - 3.2 Attribution de contrat – Services professionnels pour la réalisation du devis de performance – Futur centre sportif Sainte-Catherine et Delson
  - 3.3 Autorisation de signature d'une entente avec la Ville de Sainte-Catherine dans le cadre du projet de futur centre sportif Sainte-Catherine et Delson
  - 3.4 Autorisation de signature de la promesse d'achat du lot 3 131 046 PTIE
4. Affaires nouvelles
  - 4.1 Embauche d'une chargée de projet au Service de l'aménagement du territoire
5. Période de questions - Internautas
6. Levée de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### 51-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

4.1 Embauche d'une chargée de projet au Service de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 52-22 ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE GESTIONNAIRE DE PROJET – FUTUR CENTRE SPORTIF SAINTE-CATHERINE ET DELSON

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, la Ville de Delson a autorisé la Ville de Sainte-Catherine à publier un appel d'offres de services professionnels de gestionnaire de projet du nouveau centre sportif;

CONSIDÉRANT que suivant la réception des soumissions et leur analyse qualitative, le résultat se détaille comme suit :

Rang	Nom du soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix soumis (TTI)	Pointage final	Conformité
1	Macogep inc.	89,5/100	370 228,01 \$	3 093	
2	CIM Conseil	79/100	363 206,03 \$	2 863	
3	Coprim inc.	86/100	516 559,68 \$	2 149	
4	Corporation de développement capital JAKO				Non conforme
5	GHP inc.				Non conforme
6	Socanin inc.				Non conforme
7	CIMA+ s.e.n.c.				Non conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Sainte-Catherine à attribuer un contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, MACOGEP Inc., pour un montant total n'excédant pas 370 228,01 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels de gestionnaire de projet dans le cadre du projet du futur centre sportif Sainte-Catherine et Delson.

QUE le conseil municipal autorise la participation financière de la Ville de Delson dans ce contrat à la hauteur de 34,5 %, jusqu'à concurrence de 127 728,66 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds des projets majeurs en immobilisation, poste budgétaire n° 22-701-55-722.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-02-021 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

53-22

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU DEVIS DE PERFORMANCE – FUTUR CENTRE SPORTIF SAINTE-CATHERINE ET DELSON**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, la Ville de Delson a autorisé la Ville de Sainte-Catherine à publier un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation du devis de performance du nouveau centre sportif;

CONSIDÉRANT que suivant la réception des soumissions et leur analyse qualitative, le résultat se détaille comme suit :

Rang	Nom du soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix soumis (TTI)	Pointage final	Conformité
1	Patriarche Architecture inc.	90/100	137 970 \$	8,335	Conforme
2	MDTP atelier d'architecture inc.	52,5/100			Non conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Sainte-Catherine à attribuer un contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, Patriarche Architecture inc., pour un montant total n'excédant pas 137 970 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du devis de performance dans le cadre du projet du futur centre sportif Sainte-Catherine et Delson.

QUE le conseil municipal autorise la participation financière de la Ville de Delson dans ce contrat à la hauteur de 34,5 %, jusqu'à concurrence de 47 599,65 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds des projets majeurs en immobilisation, poste budgétaire n° 22-701-55-722.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-02-022 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54-22

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE DANS LE CADRE DU PROJET DE FUTUR CENTRE SPORTIF SAINTE-CATHERINE ET DELSON**

CONSIDÉRANT l'intention des Villes de Sainte-Catherine et de Delson de réaliser la construction d'un centre sportif commun;

CONSIDÉRANT que la constitution d'une régie intermunicipale sera requise dans le cadre de ce projet, mais que plusieurs démarches auront été accomplies au préalable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les conditions du partenariat entre Sainte-Catherine et Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir, leurs remplaçants, à négocier et signer, pour et au nom de la Ville de Delson, l'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Catherine dans le cadre du projet de futur centre sportif Sainte-Catherine et Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **55-22 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT DU LOT 3 131 046 PTIE**

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser un projet municipal sur une partie du lot 3 131 046 du cadastre du Québec, appartenant à la société Les Transports Delson ltée;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit plusieurs conditions relatives à l'achat de cette partie de lot, notamment l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt et la réalisation d'une opération cadastrale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir, leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, la promesse d'achat à intervenir avec la société Les Transports Delson ltée, visant une partie du lot 3 131 046 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **56-22 EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une personne au poste de chargée de projet au Service de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Nathalie Trottier à titre de chargée de projet au Service de l'aménagement du territoire à compter du 14 mars 2022 pour un contrat d'une durée indéterminée, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire, le directeur général par intérim et la directrice des ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M<sup>me</sup> Nathalie Trottier.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-02-023 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES**

Aucune question.

### **57-22 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Antoine Banville, greffier